

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENCALE

DÉCISION

06-2023 Acquisition d'une solution logicielle pour le pilotage des circuits de collecte du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD)

Le Président de la Communauté de communes des BaronnieS en Drôme Provençale

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

Vu le code de la commande publique publié au Journal officiel de la République française le 5 décembre 2018 et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 accompagné de ses annexes ;

Vu le code de la commande publique, notamment les dispositions des articles R.2161-1 à R2161-5 ;

Vu la délibération n°71-2020 en date du 28 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Président de la CCBDP ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°15-2021 en date du 30 mars 2021 approuvant le règlement intérieur de la commande publique, actualisé par délibération n°167-2022 du 25 octobre 2022 ;

Considérant qu'il convient de piloter les tournées de collecte de l'activité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (optimisation des circuits de collecte, assistance à la navigation, remontée d'anomalies, suivi de flotte, etc.) ;

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir une solution numérique adaptée ;

Considérant que l'UGAP et la société UNICO France ont été sollicitées ;

Considérant la proposition tarifaire de UNICO France économiquement la plus avantageuse ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

De signer la proposition financière de UNICO France sise 240 rue Saint-Martin à PARIS (75003) pour l'acquisition d'une solution numérique de pilotage des tournées de collecte de l'activité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (optimisation des circuits de collecte, assistance à la navigation, remontée d'anomalies, suivi de flotte, etc...) ;

ARTICLE 2

La durée d'engagement est de 36 mois à compter de l'installation du matériel. L'abonnement débute à la date d'installation du matériel. L'abonnement est automatiquement renouvelé à la fin de la période d'engagement.

ARTICLE 3

Section investissement :

Déploiement opérationnel	430,00 € HT
Session formation sur les outils Unitech / Uninav (4 hrs).....	350,00 € HT
Acquisition pack tablette Samsung Tab A3 Active	4 200,00 € HT
➤ Coût unique installation /paramétrage	4 980,00 € HT

Section fonctionnement :

Licence Unitech	3 310,00 € HT
Licence Uninav	1 750,00 € HT
Abonnement puce 4G/5G	840,00 € HT
➤ Coût annuel	5 900,00 € HT

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Fait à Nyons, le 9 mai 2023

Le Président,
Thierry DAYRE

